

BUDGET PRIMITIF 2026

CONSEIL MUNICIPAL DU 16/02/2026

PREAMBULE

Aux membres du conseil municipal

Contexte : Loi des finances 2026

L'élaboration chaotique de la loi des Finances 2026 au Parlement débouche, comme il fallait s'y attendre, sur un budget sans cohérence ni visibilité pour les collectivités locales. Celles-ci sont appelées à continuer à contribuer au « redressement des comptes publics » ce qu'elles font depuis 15 ans, via des prélèvements forcés ou des privations de recettes, sans que pour autant aucun redressement des comptes publics ne soit afférent : au contraire, les comptes publics n'ont cessé de se dégrader et le budget de l'Etat 2026 prévoit un déficit supérieur de 12 Milliards d'euros à celui de l'année dernière. Cette persistance dans l'erreur officialise l'échec d'une méthode, aggrave le risque récessif sur l'économie et dégrade le lien de confiance déjà très fragile entre l'Etat et les collectivités locales.

Nous venons de traverser des périodes parlementaires qui ont largement perturbé l'élaboration du budget 2026. Conscients que les collectivités doivent, par décision de l'Etat, participer suivant leurs possibilités à un effort de modération des dépenses publiques, nous avons, comme de nombreux élus, contesté que cet objectif puisse être atteint par une nouvelle contribution imposée et regrettable comme le DILICO. En effet, initialement il avait été demandé aux collectivités un effort de près de 2 milliards d'euros et une DGF maintenue à son niveau de 2025. Heureusement le projet de loi de finances 2026 en cours d'adoption par le Parlement, conformément au souhait du Sénat, a limité cette ponction à 740 millions d'euros, principalement supportée par les Régions (350 millions), les EPCI (250 millions) et les Départements (140 millions), les communes en étant exonérées.

Néanmoins, d'autres prélèvements restent une charge pour les collectivités. Par exemple, (malgré le maintien du niveau global de la DGF), la part de la dotation forfaitaire qui concerne notre Ville diminue ; le projet d'attribuer une partie de nos cotisations au CNFPT, non pas à l'organisme lui-même, mais pour la formation des agents territoriaux directement au budget de l'Etat ! Ou encore une ponction de la compensation des impositions sur les établissements industriels (TFPB, et CFE des communes et EPCI) réduit nos recettes. Par ailleurs le Fonds Vert, principal vecteur de soutien à la transition écologique, diminue de 300 millions d'euros entre 2025 et 2026.

Pénaliser l'action locale au profit de ce qui ne fonctionne pas (le centralisme) est contraire à l'efficacité des comptes publics, pour le pays.

Les éléments présentés ici tiennent compte de ces contraintes à la lumière des informations disponibles à ce jour. Si de nouvelles indications venaient à remettre en cause les hypothèses retenues, bien entendu, des décisions modificatives devraient être adoptées pour apporter les corrections nécessaires.

Dans le budget de la Ville, ce contexte se traduit par une baisse prévisionnelle de nos recettes aussi bien en fonctionnement qu'en investissement. En effet, la revalorisation forfaitaire des valeurs locatives cadastrales pour 2026 (+0,8 %), l'une des plus faibles enregistrées depuis 2021, se conjugue à une perte importante des bases de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et une baisse de la dotation forfaitaire. A cela s'ajoute une diminution drastique des recettes perçues au titre de la taxe d'aménagement.

Face à cette visibilité réduite pour anticiper les recettes, la Ville a dû renforcer le suivi des dépenses (mise en place d'enveloppes budgétaires par services), l'optimisation des achats, la qualité du contrôle de gestion ainsi que la priorisation des actions de maintenance et d'investissement. Le pilotage devient un outil central pour maintenir l'équilibre budgétaire tout en répondant aux attentes des habitants.

Bien qu'extrêmement contraint, ce budget 2026 vise à relever les multiples défis économiques, écologiques, sociaux. Notre collectivité, comme d'autres, est exposée à des choix difficiles pour garantir à nos concitoyens d'être dans sa ville. Il confirme aussi les orientations défendues par la majorité municipale dans la loi de finances 2026.

Accusé de réception en préfecture
094-219400520-20260216-26-12-BF
Date de réémission : 18/02/2026
Date de réception : 18/02/2026

- La protection du pouvoir d'achat des contribuables, par le maintien au même niveau des taux d'imposition depuis maintenant plus de dix ans ;
- L'amélioration des services de proximité de qualité proposés aux Nogentais que ce soit pour la sécurité (police municipale), les écoles (cantines scolaires), les jeunes (pôle jeunesse), les familles (qualité des clubs de loisirs, nombreux lieux de sports et de culture, activités associatives fortes), les seniors (résidences services, maison médicale), ou encore les personnes les plus fragiles (santé mentale, personnes violentées...) ;
- Une gestion optimisée des ressources humaines et des moyens, assise sur une politique de bien-être au travail dans les services municipaux ;
- Une transformation progressive de l'état de notre patrimoine pour le rendre plus économe en énergie, plus vert par une végétalisation accrue des espaces publics, et plus attractif par des animations régulières notamment pour les familles dans notre centre-ville et dans nos quartiers.

Pour conserver sa première place dans le Val de Marne et sa place dans le top 50 des villes où il fait bon vivre, notre ville poursuivra sa politique d'investissement en vue de mieux répondre aux nouvelles attentes exprimées par les citoyens.

A ce titre, le projet Cœur de Ville en partenariat avec le Territoire PEMB et la Métropole (« centres villes vivants ») – et toutes ses implications sur l'activité commerciale et le développement économique du centre-ville – les développements attendus en matière de mobilité, comme la poursuite des actions engagées en faveur de la végétalisation et de la rénovation de la voirie constituent les investissements majeurs de l'exercice.

Les temps sont durs pour les collectivités, certes ! Mais restons déterminés et sachons nous rassembler et nous concentrer sur l'essentiel pour continuer à faire de Nogent une ville nature, dynamique et attractive au service du bien-être de tous ses résidents. Telle est l'ambition de ce budget 2026.

Philippe GOYHENECHÉ
Adjoint aux Finances
et à la Démocratie Locale

Jacques J.P.MARTIN
Maire de Nogent-sur-Marne
1^{er} Vice-Président du Territoire Paris
Est Marne & Bois

Et la majorité municipale

Pour le 1^{er} janvier 2026, l'équilibre global du BP 2026 est le suivant :

		2026	
		DEPENSES	RECETTES
Prévision de l'exercice	Section de fonctionnement	63 504 239,00	63 504 239,00
	Section d'investissement	23 699 834,66	25 870 465,44
Résultat de l'exercice N-1	Report en section de fonctionnement (002)		
	Report en section d'investissement (001)	3 713 416,06	
TOTAL (prévisions + reports)		90 917 489,72	89 374 704,44
Restes à réaliser	Section d'investissement à reporter en N+1	1 485 626,82	3 028 412,10
TOTAL BUDGET PRIMITIF		92 403 116,54	92 403 116,54

I LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

- Recettes

Trois idées majeures à retenir :

- Des taux de fiscalité de la ville inchangés pour la onzième année consécutive et inférieurs aux moyennes nationales et départementales (33,47% contre respectivement 39,74% et 37,06%) ;
- Une revalorisation des bases locatives de 0,8% très faible avec une diminution des dotations et une stabilité des autres produits attendus de la fiscalité indirecte ;
- Des recettes prévisionnelles réelles de fonctionnement en retrait (-0,58%).

Evolution 2025-2026 des recettes de l'exercice :

Chap	Libellé	Budget primitif 2025	CA 2025 prévisionnel	Budget primitif 2026	% d'évolution BP 2026/2025	Ecart BP 2026/2025
013	Atténuation de charges	354 500,00	235 920,31	300 000,00	-15,37%	- 54 500,00
70	Produits des services	8 781 985,00	8 394 068,55	8 340 910,00	-5,02%	- 441 075,00
73	Impôts et taxes	6 494 889,00	6 494 889,00	6 614 889,00	1,85%	120 000,00
731	Fiscalité	42 295 612,00	42 024 103,74	42 527 100,00	0,55%	231 488,00
74	Dotations et participations	4 223 113,00	4 329 055,67	3 930 556,00	-6,93%	- 292 557,00
75	Autres produits de gest.courante	1 118 086,00	1 191 168,03	1 189 784,00	6,41%	71 698,00
Sous total recettes de gestion courante		63 268 185,00	62 669 205,30	62 903 239,00	-0,58%	- 364 946,00
76	Produits financiers	-	7 353,10	-		-
77	Produits exceptionnels	-	1 003 669,28	-		-
Sous total autres recettes		-	1 011 022,38	-		-
Total rec. réelles de fonctionnement		63 268 185,00	63 680 227,68	62 903 239,00	-0,58%	- 364 946,00
042	Op. ordre transferts entre sections	625 271,93	623 212,86	601 000,00	-3,88%	- 24 271,93
Total recettes d'ordre de fonctionnement		625 271,93	623 212,86	601 000,00	-3,88%	- 24 271,93
TOTAL GENERAL		63 893 456,93	64 303 440,54	63 504 239,00	-0,61%	- 389 217,93

002 - Résultat reporté ou anticipé -

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT 63 504 239,00

Globalement les recettes prévisionnelles réelles diminuent en 2026 de BP à BP de 0,58%.

Chapitre 013 : Atténuation de charges : 300 000,00 €

	BP 2025	CA 2025 prévisionnel	BP 2026	Taux d'évolution
Remboursement sur rémunérations	311 756,00	187 001,33	240 000,00	-23,02%
Remboursement sur charges sociales	42 744,00	48 918,98	60 000,00	40,37%
TOTAL BUDGET	354 500,00	235 920,31	300 000,00	-15,37%

Grâce à l'assurance de la Ville, cette dernière est remboursée des salaires et charges qu'elle verse aux agents placés en accident du travail, en congés longue maladie

L'évolution de ce budget repose à la fois sur des données prévisibles (longue maladie), mais aussi très aléatoires.

Chapitre 70 : Produits des services 8 340 910,00 €

	BP 2025	CA 2025 prévisionnel	BP 2026	Taux d'évolution
Concession cimetière	60 000,00	67 199,00	60 000,00	0,00%
Droits de stationnement sur voirie – Dépénalisation – Forfait post-stationnement	2 425 590,00	2 671 234,30	2 592 000,00	6,86%
Redevance occupation domaine public	888 000,00	645 305,76	688 160,00	-22,50%
Participation aux activités culturelles	274 699,00	292 035,59	283 000,00	3,02%
Participations aux activités sportives	140 000,00	142 838,70	140 000,00	0,00%
Participation aux activités du pôle jeunesse	7 100,00	9 023,90	7 100,00	0,00%
Participations à caractère social <i>dont bonus territoire</i>	717 886,00	484 475,71	580 300,00	-19,17%
Participations péri scolaires	1 572 010,00	1 455 178,59	1 457 000,00	-7,32%
Participation restauration scolaire et Centres Loisirs	2 056 000,00	1 888 679,05	2 074 000,00	0,88%
Autres participations (<i>publicité – photocopies – Locations diverses – colonies – seniors...</i>)	93 100,00	103 303,84	36 800,00	-60,47%
Remboursement salaires détachement (<i>agents de la Poste – régie scène WATTEAU – EPT 10 et INFOCOM</i>)	141 000,00	112 357,06	99 000,00	-29,79%
Refacturations	406 600,00	522 437,05	323 550,00	-20,43%
TOTAL BUDGET	8 781 985,00	8 394 068,55	8 340 910,00	-5,02%

Les principales recettes du chapitre 70 regroupent :

- L'occupation du domaine public (chantiers, déménagements...),
- Les activités sportives organisées par le CNIS,
- Les inscriptions au Conservatoire de Musique et d'Art Dramatique Francis Poulenc,
- Les activités de loisirs et sportives organisées en faveurs des 15/25 ans,
- L'accueil des tous petits dans les structures multi accueil communales : réduction des participations familiales des crèches passés en DSP,
- Les activités à destination des séniors et des Clubs de Loisirs et de Découvertes,
- La restauration scolaire et les activités périscolaires organisées par la Maison de la Famille,
- L'encaissement des recettes et neutralisation des places de stationnement payant en surface, recettes qui sont ensuite restituées au délégataire par mandat administratif au chapitre 65 du budget,
- Les recettes relatives au forfait post-stationnement,
- Le remboursement des charges locatives, de fluides et autres frais engagés par la Collectivité (MJC – LEP la Source – Piscine ...),
- Le remboursement des frais de personnel mis à disposition de tiers, conformément aux conventions de mise à disposition. Cela concerne, la mise à disposition d'agents à l'EPT, la régie du théâtre Watteau.

De BP à BP les produits de services diminuent sensiblement (-5%). Cette baisse s'explique notamment :

Par un transfert vers le chapitre 74 de sommes jusqu'à présent enregistrées sur le chapitre 70 concernant des subventions CAF perçues par la Ville.

Accusé de réception en préfecture
094-219400520-20260216-26-12-BF
Date de télétransmission : 18/02/2026
Date de réception préfecture : 18/02/2026

Concernant la restauration scolaire : il a été constaté une diminution du nombre de repas sur l'année, variation d'une année sur l'autre en fonction des jours fériés, des vacances, des grèves... Par ailleurs, une nouvelle répartition des quotients a été effectuée avec la création d'une nouvelle tranche de quotient (J pour les revenus > à 4 500 €) ce qui a amené plus de familles à calculer leur quotient (939 familles sans calcul de quotient en octobre 2024 contre 477 en 2025) et qui ont bénéficié d'un tarif inférieur au tarif maximum auparavant appliqué.

La prévision 2026 du chapitre 70 s'est donc basée sur le réalisé prévisionnel 2025.

Chapitre 731 : Fiscalité locale : 42 527 100,00 €

	BP 2025	CA 2025 prévisionnel	BP 2026	Taux d'évolution
Contributions directes	38 695 612,00	38 484 742,00	38 927 100,00	0,60%
Rôles supplémentaires	0,00	60 307,00	-	
Taxe sur l'électricité	600 000,00	668 256,74	600 000,00	0,00%
Droit de mutation	3 000 000,00	2 810 798,00	3 000 000,00	0,00%
TOTAL BUDGET	42 295 612,00	42 024 103,74	42 527 100,00	0,55%

La Fiscalité

Pour la onzième année consécutive la Municipalité a fait le choix de ne pas toucher aux taux de prélèvement des taxes sur le foncier bâti et non bâti afin de préserver le pouvoir d'achat des Nogentais. Avec un taux global de 33,47%, la Ville de Nogent se situe toujours à un niveau de taux nettement inférieur à celui des moyennes constatées au niveau national et départemental (respectivement 39,74% et 37,06% pour les villes de même strate).

Les recettes fiscales directes et indirectes, qui représentent 67% des recettes prévisionnelles réelles de fonctionnement, devraient croître moins rapidement en 2026 qu'en 2025 en raison de la moindre revalorisation forfaitaire des bases de taxes foncières, et de la stabilisation des droits de mutation à titre onéreux, sensibles aux variations des taux d'intérêts et à la morosité du marché immobilier.

Par courrier en date du 4 décembre 2025, la DDFIP nous a informé de la baisse significative des bases de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS) en raison des informations des usagers transmises sur leurs déclarations auprès de l'administration fiscale. Pour notre commune, les montants mis en recouvrement en 2025 ont diminué de 26% par rapport à la THRS prévisionnelle communiquées en mars 2025.

Sur l'ensemble des bases et en tenant compte de la revalorisation des valeurs locatives des locaux d'habitation et des établissements industriels pour 2026 à 1,008, le produit fiscal prévisionnel des ressources est estimé à 25 501 100 €. A cela s'ajoute la compensation au titre du coefficient correcteur. Ce montant sera réajusté lors de la réception de l'état fiscal 1259.

Le produit fiscal prévisionnel estimé à taux constant pour 2026, au titre de la seule fiscalité directe, est donc de **38 927 100 €** (y compris la compensation des contributions directes de **180 000 €**) et représente 61% des recettes réelles de fonctionnement.

Les autres taxes relèvent principalement :

- Des droits d'utilisation du domaine public, de la taxe sur la consommation finale d'électricité estimé à 600 000 €
- Des droits de mutation : compte tenu des incertitudes sur le marché immobilier, l'estimation 2026 est arrêtée à 3 000 000 M€.

Au total, les produits issus de la fiscalité directe et indirecte ne devraient augmenter globalement de 0,55%.

Chapitre 73 : Impôts et taxes : 6 614 889,00 €

	BP 2025	CA 2025 prévisionnel	BP 2026	Taux d'évolution
Dotation de compensation Métropolitaine	4 196 839,00	4 196 839,00	4 196 839,00	0,00%
Majoration dotation de compensation Métropolitaine	2 298 050,00	2 298 050,00	2 298 050,00	0,00%
Reversement DILICO 2025			120 000,00	
TOTAL BUDGET	6 494 889,00	6 494 889,00	6 614 889,00	1,85%

Pour le DILICO 2025 : le reversement du prélèvement sera intégral et sans condition, il sera étalé sur trois ans (et non 5 ans), avec une part de reversement destinée aux fonds de péréquation limité à 10%. Pour la Ville de Nogent-sur-Marne, il est estimé à 120 000 € pour 2026.

Chapitre 74 : Dotations et participations : 3 930 556,00 €

	BP 2025	CA 2025 prévisionnel	BP 2026	Taux d'évolution
Dotation globale de fonctionnement	2 900 000,00	2 728 441,00	2 440 700,00	-15,84%
FCTVA	15 000,00	37 892,43	60 000,00	300,00%
Subvention CAF Crèches	41 000,00	249 414,68	206 000,00	402,44%
Subvention CAF Clubs de loisirs	850 000,00	852 786,86	860 000,00	1,18%
Subvention CAF Pôle jeunesse	57 600,00	43 711,78	57 500,00	-0,17%
Dotation titres sécurisés DTS	39 000,00	49 879,00	50 000,00	28,21%
Compensation contributions directes	193 416,00	195 717,00	180 000,00	-6,94%
Autres dotations (recensement, ALCOME, enfants hors commune, état civil...)	127 097,00	171 212,92	76 356,00	-39,92%
TOTAL BUDGET	4 223 113,00	4 329 055,67	3 930 556,00	-6,93%

Globalement cette catégorie de ressources est en recul (-6,93%).

Principal transfert financier de l'Etat vers les collectivités locales, la dotation globale de fonctionnement (DGF) constitue une recette importante pour la Ville. La DGF devrait diminuer sans indexation pour l'exercice 2026. Concernant la dotation forfaitaire versée à la collectivité rappelons que deux facteurs aussi conditionnent son évolution : l'évolution de la population et l'éventuel écrêtement dû à la péréquation.

Les allocations compensatrices allouées à la commune au titre de l'exercice 2026 ne concernent plus que la part de taxe foncière (bâti et non bâti). En effet, en raison de la réforme de la Taxe d'habitation, les dotations versées pour compenser les exonérations décidées par l'Etat sont supprimées et sont désormais englobées dans la valeur calculée par application du coefficient correcteur et revenant aux communes sous-compensées.

Le montant 2026 des allocations compensatrices revenant à la commune est estimé à 180 000 € (ce montant sera réajusté lors de la réception de l'état fiscal 1259).

Les autres produits du chapitre « Dotations, Subventions et Participations » :

- Contrats entre la CAF et la Commune de Nogent pour l'organisation de l'accueil en structures multi-accueil, en Clubs de Loisirs et de découvertes sans hébergement, pour les activités proposées par le Pôle Jeunesse et les ateliers de parentalité. A cela s'ajoutent les participations de l'Etat à l'établissement des passeports.
- Dotation instituteurs, participation aux autres communes pour la scolarisation des élèves, autres subventions CAF, dotations recensement, autres subventions sports.

Accusé de réception en préfecture
094-219400520-20260216-26-12-BF
Date de télétransmission : 18/02/2026
Date de réception préfecture : 18/02/2026

Chapitre 75 : Autres produits de gestion : 1 189 784,00 €

	BP 2025	CA 2025 prévisionnel	BP 2026	Taux d'évolution
Location des biens immobiliers de la ville	848 720,00	824 969,38	920 174,00	8,42%
Charges des biens immobiliers de la ville	184 366,00	180 614,50	184 066,00	-0,16%
Régularisation des charges rattachées	0,00	95 439,70	-	
Redevance annuelle versée par INDIGO (concession stationnement)	85 000,00	85 544,35	85 544,00	0,64%
Autres produits (régularisation charges constatées)	0,00	4 600,10	-	
TOTAL BUDGET	1 118 086,00	1 191 168,03	1 189 784,00	6,41%

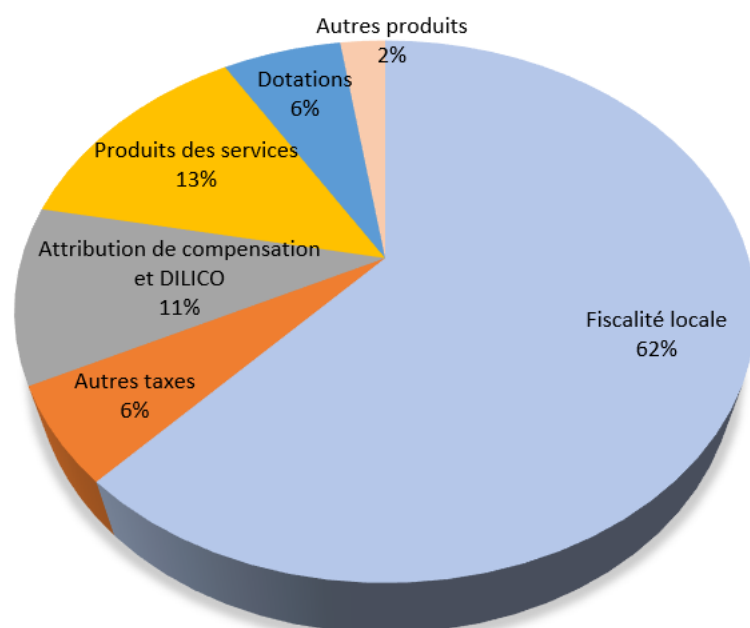
Tous les loyers ont fait l'objet d'une augmentation en fonction des indices de référence des loyers.

En 2026, une recette a été inscrite et correspond à la mise à disposition des locaux du Département pour les services de la PMI (1 passage de la taverne) pour 59 666 €.

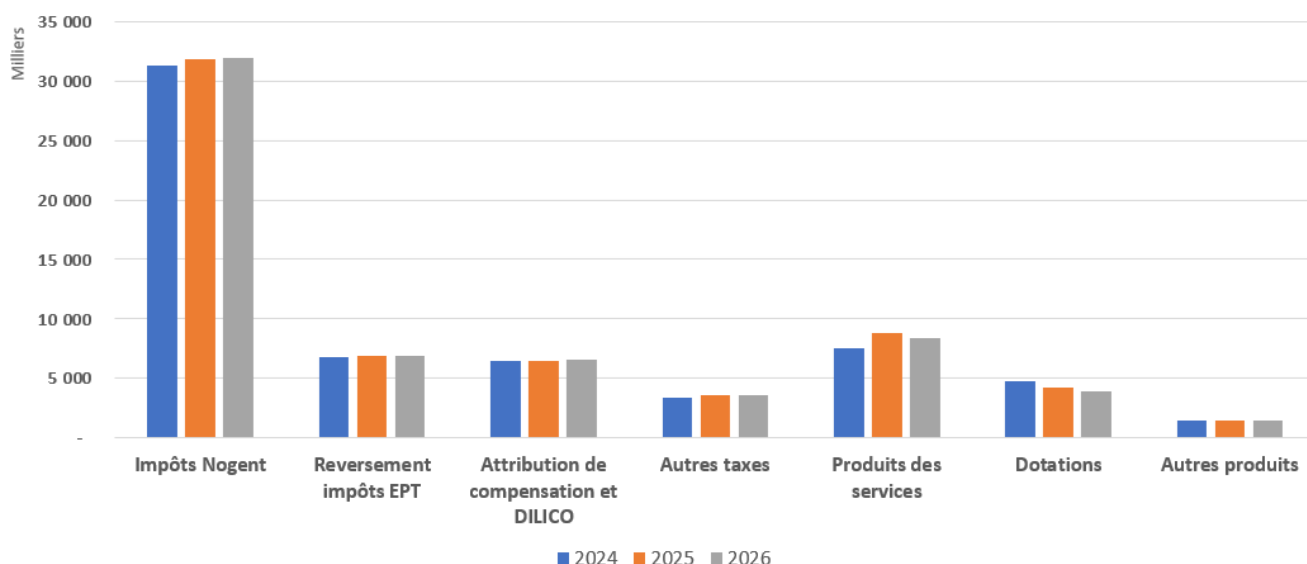
Chapitre 042 : Opérations d'ordre : 601 000,00 €

	BP 2025	CA 2025 prévisionnel	BP 2026	Taux d'évolution
Travaux en régie (article 722)	43 000,00	42 972,11	70 000,00	62,79%
Neutralisation des amortissements	210 000,00	198 192,09	175 000,00	-16,67%
Quote-part subv. Transf. Compte de résultat (777)	9 500,00	19 276,73	150 000,00	1478,95%
Reprise sur provisions (7817) créances douteuses	288 313,93	288 313,93	206 000,00	-28,55%
Reprise sur provisions pour risques et charges (article 7815)	74 458,00	74 458,00	-	-100,00%
TOTAL BUDGET	625 271,93	623 212,86	601 000,00	-3,88%

Part des recettes réelles de fonctionnement au budget primitif 2026 :



Evolution des recettes réelles de fonctionnement



• Dépenses :

Trois idées majeures à retenir :

- Des dépenses dépendantes (DILICO) du projet de loi de finances déposé le 14 octobre 2025 mais en cours d'adoption fin janvier 2026 en application de l'article 49-3.

- Maintien de la qualité des services publics rendus, malgré le contexte budgétaire difficile, grâce à la poursuite d'un effort continu d'optimisation des services.

- Mise en œuvre des leviers visant à réduire certaines dépenses (renégociation de contrats existants, poursuite des audits énergétiques des bâtiments, mise en place d'enveloppes par services afin de rationaliser certaines dépenses...)

Chap	Libellé	Budget primitif 2025	CA 2025 prévisionnel	Budget primitif 2026	% d'évolution BP 2026/2025	Ecart BP 2026/2025
011	Charges à caractère général	13 691 942,00	12 647 439,18	12 617 913,34	-7,84%	- 1 074 028,66
012	Charges de personnel	25 530 669,00	25 342 180,95	25 530 000,00	0,00%	- 669,00
014	Atténuation de produits	2 450 823,00	2 393 031,35	2 191 500,00	-10,58%	- 259 323,00
65	Autres charges de gest.courante	17 459 732,37	17 215 749,90	17 560 914,00	0,58%	101 181,63
Sous total dépenses de gestion courante		59 133 166,37	57 598 401,38	57 900 327,34	-2,08%	- 1 232 839,03
66	Charges financières	644 295,79	688 385,75	770 230,82	19,55%	125 935,03
67	Charges exceptionnelles	13 700,00	8 577,45	13 700,00	0,00%	-
Sous total autres dépenses		657 995,79	696 963,20	783 930,82	19,14%	125 935,03
Total dép. réelles de fonctionnement		59 791 162,16	58 295 364,58	58 684 258,16	-1,85%	- 1 106 904,00
023	Virement à la section d'investissement	1 800 000,00		2 800 000,00	55,56%	1 000 000,00
042	Opération d'ordre	2 302 294,77	3 044 222,36	2 019 980,84	-12,26%	- 282 313,93
Total dépenses d'ordre de fonctionnement		4 102 294,77	3 044 222,36	4 819 980,84	17,49%	717 686,07
TOTAL GENERAL		63 893 456,93	61 339 586,94	63 504 239,00	-0,61%	- 389 217,93

002 - Résultat reporté ou anticipé - - 0

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

63 504 239,00

Accuse de réception en préfecture
094-219400520-20260216-26-12-BF
Date de télétransmission : 18/02/2026
Date de réception préfecture : 18/02/2026

Chapitre 011 : Charges à caractère général : 12 617 913,34 €

	BP 2025	CA 2025 prévisionnel	BP 2026	Taux d'évolution
60 – Achats * Fournitures administratives et petits équipements * Prestations pour personnes âgées * Electricité – Eau - combustible * Vêtements de travail * Pharmacie * Livres – CD - * Alimentation * Produits d'entretien * Fleurs * Prestations de services	3 358 731,00	2 858 138,74	3 212 681,44	-4,35%
61 – Services extérieurs * Contrats et marchés * Locations mobilières et immobilières * Charges de copropriétés * Maintenance et entretien matériels * Versement à des organismes de formation * Documentation générale et technique	7 895 175,00	7 548 715,61	7 166 360,90	-9,23%
62 – Autres services extérieurs * Transports collectifs * Concours et cotisations * Services bancaires * Affranchissement * Télécommunications * Frais d'actes juridiques * Frais de gestion de la dépenalisation * Annonces marchés publics * Fêtes et cérémonies	2 122 515,00	1 908 974,06	1 921 271,00	-9,48%
63 – Impôts et taxe assimilées * Impôts locaux – Taxes sur les bureaux * Sacem	315 521,00	331 610,77	317 600,00	0,66%
TOTAL BUDGET	13 691 942,00	12 647 439,18	12 617 913,34	-7,84%

Pour les comptes 60 – Achats :

Afin de tenir compte d'un contexte budgétaire très contraint, la mise en place d'enveloppes budgétaires par service a permis de rationaliser certaines dépenses et de mutualiser les achats entre services.

- Malgré un contexte difficile, les autres dépenses à caractère social ont été maintenues réaffirmant ainsi les actions de solidarité en faveur des plus fragiles. Ainsi, la ville reconduit les actions en faveur des séniors (coffrets gourmands, semaine bleue, dictée intergénérationnelle...) et à destination des jeunes. La réouverture de la section Point Information Jeunesse du Pôle Jeunesse permet d'apporter un soutien aux jeunes (15-25 ans) sur l'ensemble des domaines de la vie quotidienne (études, stages, emploi, santé...). Cet axe s'ajoute à toutes les autres activités du pôle en direction des 10-25 ans, notamment le contrat local d'accompagnement à la scolarité qui vise à accompagner les collégiens et lycéens dans leur réussite scolaire.
- Par ailleurs, le renforcement du service propreté et le nouveau marché de restauration scolaire ont apporté une réelle amélioration de la qualité des services

Pour les comptes 61/62 – Services extérieurs et autres services extérieurs :

En 2025, le territoire avait refacturé à la Ville l'assurance « dommages des biens » pour l'opération « Cœur de Ville »

Accusé de réception en préfecture
094-219400520-20260216-26-12-BF
Date de télétransmission : 18/02/2026
Date de réception en préfecture : 18/02/2026

pour 387 979 €, ce qui n'est plus le cas en 2026. Par ailleurs, plusieurs contrats ont fait l'objet de renégociation (exemple la prestation pour les espaces verts). La Ville a également poursuivi les audits énergétiques des bâtiments pour identifier les pistes d'économies d'énergie. Enfin, l'acquisition de nouveaux outils de gestion a permis de rationaliser les coûts comme notamment celui de la plateforme juridique « doctrine » qui a réduit plusieurs autres abonnements.

Pour les comptes 63 – Impôts et taxes assimilés : Ils intègrent les taxes sur le foncier bâti des biens de la ville, la taxe sur les bureaux, sur les parkings, le paiement auprès de VEOLIA des branchements des bornes incendies...

Chapitre 012 : Charges de personnel et frais assimilés : 25 530 000,00 €

	BP 2025	CA 2025 prévisionnel	BP 2026	Taux d'évolution
6218 – Activités accessoires	150 404,00	150 989,35	155 246,00	3,22%
6331 – Versement transport	443 846,00	440 428,00	438 180,00	-1,28%
6332 – Cotisations versées au F.N.A.L.	69 573,00	68 830,00	68 762,00	-1,17%
6336 – Cotisations CNFPT + CIG	208 303,00	206 486,08	204 811,00	-1,68%
64111 – Rémunération titulaire	8 305 138,00	8 178 186,36	7 935 780,00	-4,45%
64112 – SFT et indemnités	340 630,00	334 072,68	325 828,00	-4,35%
64113 - NBI	52 763,00	51 808,11	51 046,00	-3,25%
64118 – Autres indemnités y compris élections	3 054 662,00	3 044 212,72	3 123 918,00	2,27%
64128 - Autres indemnités	1 839,00	-	-	-100,00%
64131 – Rémunération non-titulaire	4 286 578,00	4 327 956,40	4 317 208,00	0,71%
64132 – SFT -indemnités	172 930,00	138 170,85	178 358,00	3,14%
64138 – Autres indemnités	1 161 605,00	1 146 605,78	1 232 785,00	6,13%
6417- Apprentis - Rémunérations	31 858,00	28 855,79	14 332,00	-55,01%
6451 – Cotisation URSSAF	2 971 041,00	2 933 885,00	2 933 490,00	-1,26%
6453 – Cotisation retraite + RAFT	3 231 062,00	3 220 809,96	3 461 685,00	7,14%
6454 – Cotisations aux ASSEDIC	227 063,00	226 212,00	225 431,00	-0,72%
6455 – Cotisation assurance personnel	400 000,00	399 971,51	400 000,00	0,00%
6456 – FNC Supplément familial	26 000,00	35 043,00	35 000,00	34,62%
6457 - Cotisations sociales liées à l'apprentissage	-	33,00	-	#DIV/0!
6458 - Cotisations au GUSO	2 200,00	1 790,58	2 200,00	0,00%
6472 - Prestations familiales directes	538,00	4 416,00	339,00	-36,99%
64731 Allocations chômage Versées directement	21 281,00	14 476,10	14 436,00	-32,16%
6474 – Versements aux autres œuvres sociales CNAS	112 000,00	106 183,33	112 000,00	0,00%
6475 – Médecine du travail	75 000,00	72 244,96	75 000,00	0,00%
6478 – Autres charges sociales	68 764,00	78 952,44	95 089,00	38,28%
6488 – Autres charges	115 591,00	131 560,95	129 076,00	11,67%
TOTAL BUDGET	25 530 669,00	25 342 180,95	25 530 000,00	0,00%

Les efforts pour contenir la masse salariale se poursuivront en 2026, le montant projeté est de 25,5 M€ soit une enveloppe identique au BP 2025 et ce malgré la nouvelle hausse du taux des cotisations patronales de la CNRACL de 3 points passant de 34,65% à 37,65%. Ce surcoût de la masse salariale engendrée par cette nouvelle mesure est estimé à 235 K€ en 2026. Cette augmentation représentera une charge supplémentaire de 235 K€ en 2028, soit en cumul un montant de 2,5 M€ sur la période 2025-2028. La maîtrise des éléments variables impactant la masse

Assuré de l'entretien et de la réparation des équipements
094-219400520-20260218-26-12-BF
Date de télétransmission : 18/02/2026
Date de validation : 18/02/2026

salariale (heures supplémentaires, astreintes...) ainsi que celle de la mobilité (arrivées et départs) sera poursuivie.

Les frais de personnel pèsent pour 43% en 2026 sur l'ensemble des dépenses de fonctionnement.

Chapitre 014 : Atténuation de produits : 2 191 500,00 €

	BP 2025	CA 2025 prévisionnel	BP 2026	Taux d'évolution
703894 - reversement sur FPS	2 000,00	1 388,80	2 000,00	0,00%
739116 - Prélèvement SRU	1 189 823,00	1 189 823,55	1 400 000,00	17,66%
739118 - Autres reversements sur contributions	764 000,00	121 617,00	122 000,00	-84,03%
7391118 - Autres restitutions au titre des dégrèvements	-	429 761,00	-	
7392221 - FPIC	495 000,00	650 441,00	667 500,00	34,85%
TOTAL BUDGET	2 450 823,00	2 393 031,35	2 191 500,00	-10,58%

1 - La pénalité SRU :

Au terme de l'article 55 de la loi sur le Renouvellement Urbain renforcée par la loi relative à l'égalité et à la citoyenneté, les collectivités territoriales ne satisfaisant pas au taux de 25% de logements sociaux, (Inventaire de l'année N-1), sur leur territoire, sont redevables d'un prélèvement par logement manquant.

La ville de Nogent-sur-Marne a estimé le montant à 1 400 000 € (pas de déduction de surcharge foncière) sur la base d'un taux de logements sociaux de près de 17% (référence 2024).

2 – Le Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales - FPIC :

Créé en 2012, le FPIC constitue un mécanisme de péréquation horizontale pour le secteur communal. Il s'agit de prélever une partie des ressources intercommunales et communales pour la reverser aux collectivités moins favorisées.

Les contributeurs sont les collectivités dont le potentiel financier agrégé par habitant est supérieur à 0,9 fois le potentiel agrégé par habitant moyen constaté au niveau national.

Depuis le 1^{er} janvier 2016, date de création de l'établissement territorial **ParisEstMarne&Bois**, le prélèvement est calculé au niveau de l'ensemble intercommunal. Il est ensuite réparti entre le Territoire et les communes membres. Cette répartition « de droit commun » est calculée en fonction de la richesse respective du Territoire et de ses communes membres.

La Ville de Nogent sur Marne étant contributrice au FPIC, le montant du prélèvement qui sera opéré sur la fiscalité impacte la section de fonctionnement à hauteur de **667 500 €**. S'agissant d'une estimation, une fois le montant définitif connu, celle-ci sera réajustée à la hausse comme à la baisse.

3. Prélèvement au titre du versement du produit des amendes de police au titre de 2026 au bénéfice d'Ile-de-France Mobilités et la Région Ile-de-France estimé à **122 000 €**

4. Le dispositif de lissage conjoncturel des ressources fiscales des collectivités territoriales (DiLiCo)

Afin de faire contribuer les collectivités locales au redressement des finances publiques, il a été prévu en 2025 un prélèvement sur leurs ressources fiscales à hauteur d'un milliard d'euros, l'objectif étant de contraindre leurs recettes pour limiter leurs dépenses et ainsi réduire le déficit public. Ce prélèvement leur est ensuite en principe reversé en trois ans.

En 2025, les modalités ont été les suivantes :

Accusé de réception en préfecture
094-219400520-20260216-26-12-BF
Date de télétransmission : 18/02/2026
Date de réception préfecture : 18/02/2026

- **Un prélèvement** d'un milliard d'euros réparti entre les trois niveaux de collectivités locales
- *500 millions d'euros pour le bloc communal, divisé à parts égales entre les communes et les intercommunalités à fiscalité propre ;
- *220 millions d'euros pour les départements ;
- * 280 millions d'euros pour les régions.

Un prélèvement réparti entre collectivités en fonction de critères de ressources et de charges.

Le prélèvement pour chaque collectivité a été effectué mensuellement sur ses douzièmes de fiscalité à compter de la date de notification de sa contribution. Les contributions sont notifiées par un arrêté des ministres chargés du budget et des collectivités territoriales publié au Journal officiel.

➤ **Modalités de reversement** Chaque collectivité contributrice doit percevoir 90 % de son prélèvement par tiers entre 2026 et 2028. Le reversement se fait mensuellement sur les douzièmes de fiscalité à compter de la date de notification (par un arrêté des ministres chargés du budget et des collectivités territoriales). Les 10 % restants sont reversés, par tiers également entre 2026 et 2028, pour le bloc communal au fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC), pour les départements au fonds national de péréquation des droits de mutation à titre onéreux (FNP-DMTO) et pour les régions au fonds de solidarité régional (FSR). Le texte de l'article précise cependant que les reversements se font « dans la limite des prélèvements de chaque année », cette disposition étant susceptible d'être revue.

Pour 2026, le « dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités » (DILICO), l'exécutif a finalement fixé la ponction à 740 millions d'euros et a exonéré entièrement les communes.

Chapitre 65 : Charges de gestion courante : 17 560 914,00 €

	BP 2025	CA 2025 prévisionnel	BP 2026	Taux d'évolution
6541 et 6542 – Perte sur créances irrécouvrables et éteintes	45 000,00	7 679,72	45 000,00	0,00%
653 – Indemnités des Elus	400 737,00	372 035,97	404 400,00	0,91%
6553 – Service Incendie	738 800,00	736 437,22	739 000,00	0,03%
65561 – Contribution au FCCT	8 700 000,00	8 488 130,00	8 700 000,00	0,00%
65568 – Contributions SIVOM – Sifurep – AutoLib/Vélib	135 600,00	53 501,47	53 700,00	-60,40%
6558 – Frais de scolarité	762 000,00	754 831,00	792 756,00	4,04%
657363 – Subvention CCAS	856 000,00	856 000,00	1 020 000,00	19,16%
657381 – Subvention Scène Watteau	580 000,00	760 000,00	760 000,00	31,03%
657381 - Subvention Régie personnalisée - Centre Nautique	1 200 000,00	1 200 000,00	1 200 000,00	0,00%
65748 – Subventions associations	1 014 100,00	1 014 100,00	1 000 000,00	-1,39%
65818 - Compensation Crèches DSP	782 244,00	773 801,14	789 200,00	0,89%
65818 - INDIGO	1 791 000,00	1 657 934,06	1 678 000,00	-6,31%
65818 - informatique - hébergement icloud	205 402,00	202 348,28	217 168,00	5,73%
Autres	248 849,37	338 951,04	161 690,00	-35,02%
TOTAL BUDGET	17 459 732,37	17 215 749,90	17 560 914,00	0,58%

*Fonds de compensation des charges territoriales (FCCT)

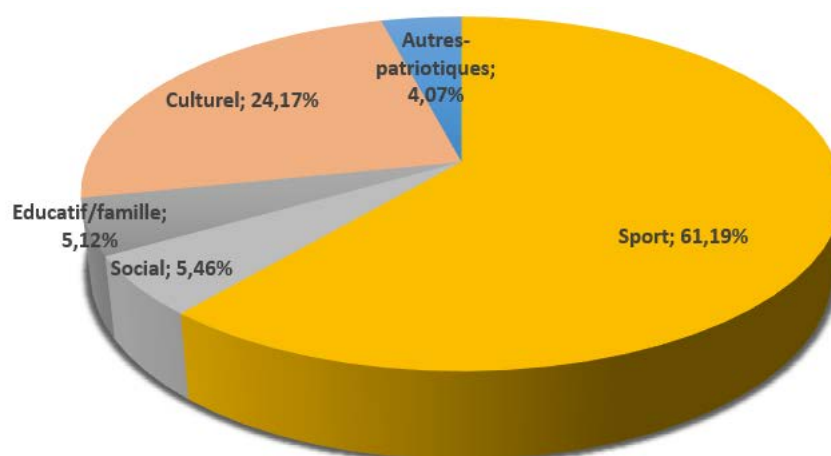
Accusé de réception en préfecture
094-219400520-20260216-26-12-BF
Date de télétransmission : 18/02/2026
Date de réception préfecture : 18/02/2026

Cette dotation est versée par les communes membres d'un ex-EPCI au territoire ParisEstMarne&Bois et correspond à la fraction des impôts ménages perçue en 2020, majorée de l'indice de revalorisation des valeurs locatives, et de la compensation « part salaires » versée par la Métropole du Grand Paris.

Depuis 2022, il a été décidé d'un reversement à titre exceptionnel et non récurrent de la revalorisation du FCCT « socle » aux 4 communes ex-EPCI. Pour 2026, cette contribution fera l'objet d'une clause de revoyure en Commission d'Evaluation des Charges transférées en fin d'année.

Les subventions allouées au CCAS et à la régie personnalisée Scène Watteau ont été réajustées à la hausse pour tenir compte de leurs contraintes budgétaires. Depuis plusieurs mois, la direction du théâtre a engagé des mesures de redressement (optimisation des charges, recherche de financements complémentaires, augmentation des tarifs, développement de partenariats). Quant au CCAS, les excédents de fonctionnement reportés ont permis de couvrir l'effet ciseau (des recettes qui progressent moins vite que les dépenses). Ce n'est plus le cas en 2026. Ainsi, les subventions sollicitées s'inscrivent dans une logique d'accompagnement de ces secteurs.

** Répartition des subventions aux associations – aux délégataires de service public et aux établissements publics*



Le choix a été de maintenir l'enveloppe budgétaire en faveur des associations à hauteur d'1 M€ qui s'ajoute aux 2M€ de prestations en nature.

Chapitre 66 : Charges financières : 770 230,82 €

	BP 2025	CA 2025 prévisionnel	BP 2026	Taux d'évolution
66111 - Intérêts de la dette	665 000,00	689 776,42	770 000,00	15,79%
66112 ICNE	- 30 204,21	- 7 645,99	- 21 769,18	-27,93%
661138 - A d'autres tiers	7 500,00	5 151,14	7 000,00	-6,67%
6615 - Intérêts compte dourant et de dépôts	-	-	15 000,00	
6618 - Intérêts des dettes	2 000,00	1 104,18	-	-100,00%
TOTAL BUDGET	644 295,79	688 385,75	770 230,82	19,55%

L'augmentation des intérêts de la dette s'explique par les intérêts de deux nouveaux emprunts contractés en 2025 à hauteur de 6,59 M€. Le taux moyen (2,76% vs 2,90%) diminue notamment du fait de l'intégration de 3,29 M€ à taux bonifiés indexés sur le livret A.

Chapitre 67 : Charges exceptionnelles : 13 700,00 €

	BP 2025	CA 2025 prévisionnel	BP 2026	Taux d'évolution
673 - Titres annulés sur exercices antérieurs	13 700,00	8 577,45	13 700,00	0,00%
TOTAL BUDGET	13 700,00	8 577,45	13 700,00	0,00%

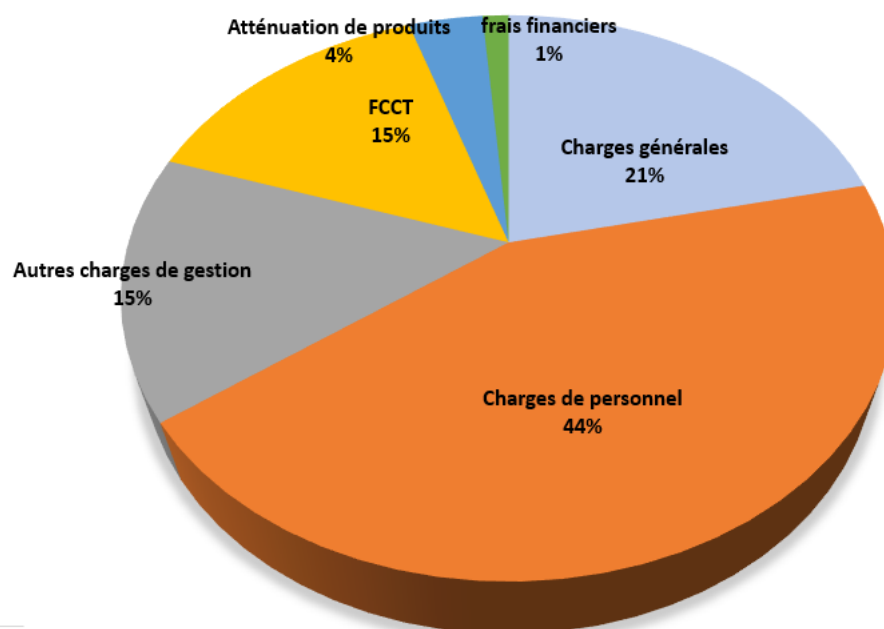
Chapitre 023 : Virement à la section d'investissement : 2 800 000,00 €

Chapitre 042 : Opérations d'ordre : 2 019 980,84 €

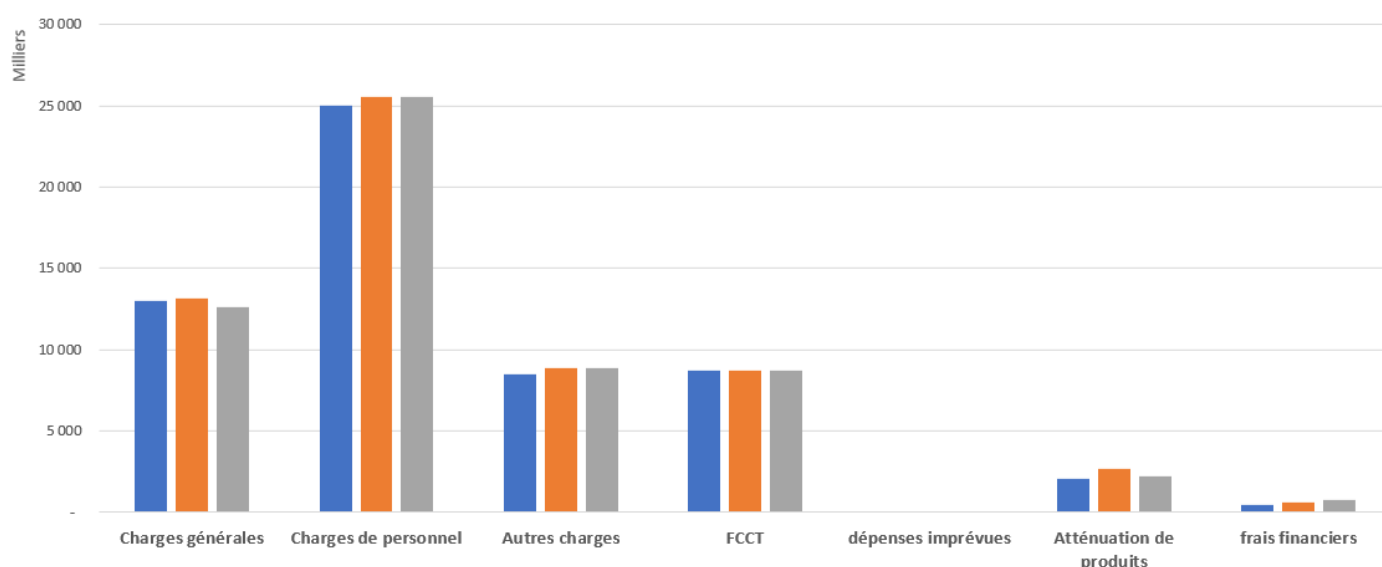
	BP 2025	CA 2025 prévisionnel	BP 2026	Taux d'évolution
6811- Amortissements	2 050 000,00	1 867 740,52	1 850 000,00	-9,76%
6817 – Provisions pour débiteurs divers	243 313,93	206 000,00	161 000,00	-33,83%
6862 – Amortissement pénalités réaménagement dette	8 980,84	8 980,84	8 980,84	0,00%
TOTAL BUDGET	2 302 294,77	2 082 721,36	2 019 980,84	-12,26%

Ce chapitre intègre notamment les dotations aux amortissements et les provisions pour risques et charges.

Part des dépenses réelles de fonctionnement au budget primitif 2026



Evolution des dépenses réelles de fonctionnement



II– LA SECTION D’INVESTISSEMENT

• Recettes

Trois idées majeures à retenir :

- Une taxe d’aménagement qui se réduit fortement 0,3 M€ (contre plus de 1,7 M€ en 2024) ;
- Des excédents de fonctionnement affectés à la section d’investissement en recul ;
- Un endettement maîtrisé avec un encours global de la dette qui conserve en valeur réelle un

niveau inférieur à celui constaté en début de mandature.

CHAPITRES	BP 2025	CA 2025 prévisionnel	REPORTS	BP 2026
13 Subventions	1 780 941,00	2 061 356,74	1 028 412,10	779 131,00
16 Emprunts	12 000 000,00	6 590 000,00	2 000 000,00	5 900 000,00
20 Immobilisations incorporelles	-	-	-	-
Total recettes équipements	13 780 941,00	8 651 356,74	3 028 412,10	6 679 131,00
10 Dotations fonds divers et réserves (hors 1068)	2 550 000,00	1 344 142,87	-	2 150 000,00
1068 Excédent de fonctionnement capitalisés	5 997 980,06	5 997 980,06	-	2 963 853,60
165 Dépôts et cautionnement	3 500,00	-	-	3 500,00
27 - Autres immobilisations financières	-	-	-	-
024 Produits des cessions d'immobilisations	942 000,00	-	-	-
Total recettes financières	9 493 480,06	7 342 122,93	-	5 117 353,60
454 Opération pour compte de tiers	30 000,00	-	-	30 000,00
Total recettes réelles d'investissement	23 304 421,06	15 993 479,67	3 028 412,10	11 826 484,60
021 Virement de la section de fonct.	1 800 000,00	-	-	2 800 000,00
040 et 041 Opérations d'ordre	16 788 794,77	17 449 218,11	-	11 243 980,84
TOTAL RECETTES	41 893 215,83	33 442 697,78	3 028 412,10	25 870 465,44

Chapitre 10 : Dotations, Fonds divers, réserves 5 113 853,60 €

LIBELLES	BP 2025	CA 2025 prévisionnel	REPORTS	BP 2026
Fonds de compensation de la TVA	800 000,00	979 589,86	-	1 850 000,00
Taxe d'Aménagement	1 750 000,00	364 553,01	-	300 000,00
Excédent de fonctionnement capitalisé	5 997 980,06	5 997 980,06	-	2 963 853,60
TOTAL	8 547 980,06	7 342 122,93	-	5 113 853,60

Pour le versement du FCTVA 2026, l'estimation a été réalisée à partir des dépenses éligibles en 2024 liées notamment à l'augmentation des dépenses d'équipements (régime de droit commun).

Le résultat positif de la section de fonctionnement en 2025 a permis d'affecter la totalité pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement ainsi que de nouvelles dépenses d'investissement (2 963 853,60 €). Il est néanmoins en recul par rapport à l'exercice précédent.

Chapitre 13 : Subventions d'investissement : 779 131,00 € hors reports

LIBELLES	BP 2025	CA 2025 prévisionnel	REPORTS	BP 2026
Subvention SIPPEREC - travaux de rénovation éclairage public	11 168,00	25 272,72	112 308,00	
Subvention extension de la crèche	-	807 259,30		
Subvention STIF Nogent Baltard et RATP	772 010,00	420 453,90	351 556,10	675 000,00
Subvention dispositif (Fonds vert, SIPPEREC et DSIL) - Isolation Groupe Scolaire Victor Hugo	582 900,00	303 500,00	286 400,00	
Subventions remplacements des menuiseries et luminaires dans divers sites de la ville	86 675,00	102 159,59		
Subvention dispositif (Fonds vert) - Végétalisation plantation arbres et cours d'écoles	47 745,00	48 890,00		
Subvention ANS et SIPPEREC - rénovation du Centre Nautique	57 935,00	284 205,48	57 935,00	
Subvention restauration vitraux et sécurité Eglise St Saturnin	190 053,00	-	190 053,00	
Autres subventions (vidéoprotection, mise en accessibilité, véhicules, mobilités, préemption.....)	32 455,00	69 615,75	30 160,00	104 131,00
TOTAL	1 780 941,00	2 061 356,74	1 028 412,10	779 131,00

Au-delà des reports, la ville devrait percevoir une participation financière de la RATP pour la construction de la gare routière estimée à 675 000 €.

Chapitre 16 : Emprunts et dettes assimilées : 5 903 500,00 €

LIBELLES	BP 2025	CA 2025 prévisionnel	REPORTS	BP 2026
Emprunts	12 000 000,00	6 590 000,00	2 000 000,00	5 900 000,00
Dépôts et cautionnement	3 500,00	-	-	3 500,00
TOTAL	12 003 500,00	6 590 000,00	2 000 000,00	5 903 500,00

L'emprunt plafond d'équilibre du budget 2026 est fixé à 7 900 000,00 € (y compris le report de 2M€) conforme aux estimations communiquées dans le rapport d'orientations budgétaires.

Chapitre 024 : Produits des cessions d'immobilisations : 0,00 €

LIBELLES	BP 2025	CA 2025 prévisionnel	REPORTS	BP 2026
Vente pavillons sur l'Ile des Loups	935 000,00	935 001,00	-	
Vente d'un terrain 71 rue Camot	-	19 500,00	-	
Vente d'un terrain passage rue Marceau	7 000,00	7 000,00		
TOTAL	942 000,00	961 501,00	-	-

Le chapitre 024 retrace les prévisions de ventes de biens uniquement à titre prévisionnel. Lorsqu'elles seront réalisées, les écritures comptables seront retracées au compte 775 (en réel). Le produit en plus-value et en moins-value sera ensuite affecté au bilan par des opérations d'ordre de section à section.

Chapitre 454 : Opérations pour compte de tiers : 30 000,00 €

LIBELLES	BP 2025	CA 2025 prévisionnel	REPORTS	BP 2026
Travaux pour compte de tiers	30 000,00	-	-	30 000,00

Le chapitre 454 enregistre les dépenses effectuées d'office par la Ville sur le patrimoine de tiers et les recettes en contrepartie de ces dépenses.

Chapitre 021 : Virement de la section de fonctionnement : 2 800 000,00 €**Chapitre 040 : Opérations d'ordre : 2 019 980,84 €**

LIBELLES	BP 2025	CA 2025 prévisionnel	REPORTS	BP 2026
28 – Amortissements des biens et subventions versées	2 050 000,00	1 867 740,52	-	1 850 000,00
48 – Pénalités de réaménagement de la dette et autres charges	8 980,84	8 980,84	-	8 980,84
49- Dépréciations	243 313,93	206 000,00		161 000,00
TOTAL	2 302 294,77	2 082 721,36	-	2 019 980,84

Chapitre 041 Opérations patrimoniales : 9 224 000,00 €

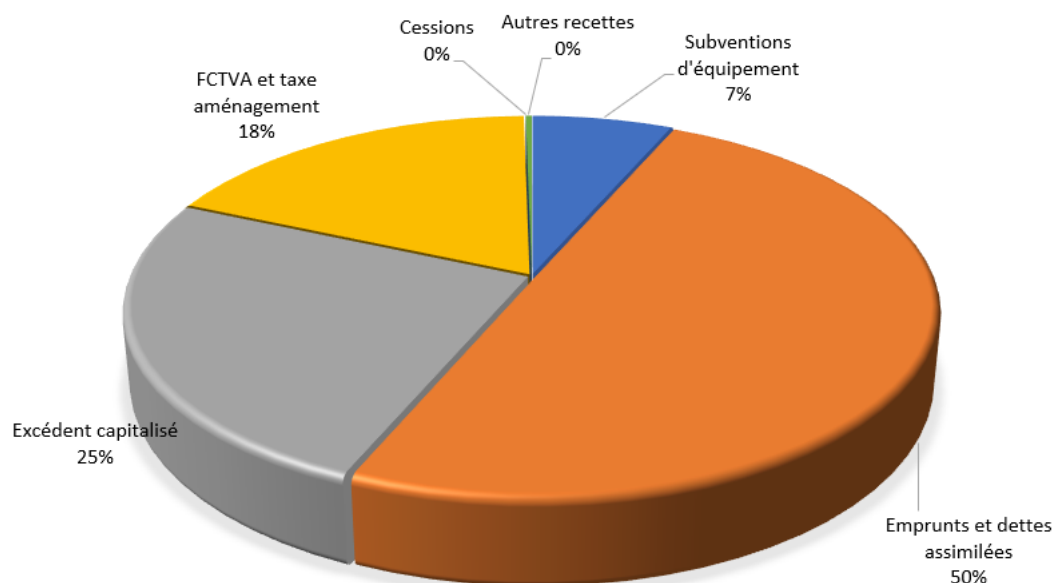
Chaque année les collectivités doivent procéder à l'intégration dans leur actif des avances qu'elles payent à un mandataire pour l'exécution des travaux commandés (nature 238). Ces opérations d'ordre budgétaire ont lieu au sein du chapitre 041 pour un montant 4 485 000 €.

Aussi, chaque année les collectivités doivent procéder à l'intégration dans leur actif des études menées si celles-ci ont été suivies des travaux. Cette opération se fait par le biais du chapitre 041. En 2026, cela représente 760 000 € d'études.

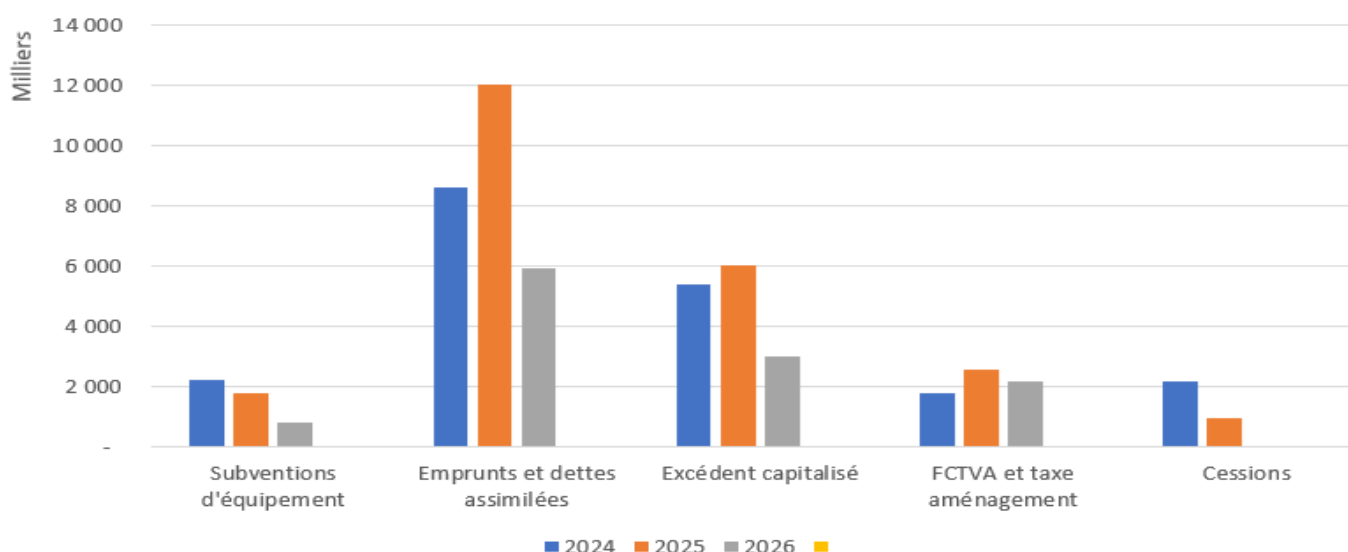
Par ailleurs, depuis le passage à la nouvelle norme comptable et les travaux obligatoires de mise en conformité de l'actif avec la trésorerie, plusieurs opérations enregistrées au fil des années ont dû faire l'objet d'un reclassement. En accord avec la trésorerie, il est proposé de les corriger afin d'être conforme à la réglementation en vigueur. Ces régularisations se font par le biais du chapitre 041 aussi. Le montant a été évalué pour un total de 3 979 000 €.

Pour l'année 2026 le montant total du chapitre 041 s'élève à **9 224 000 €** et apparaît en recettes et en dépenses d'investissement, impliquant l'émission d'un mandat et d'un titre d'ordre budgétaire d'un même montant.

Part des recettes réelles d'investissement au budget primitif 2026



Evolution de la structure des recettes réelles d'investissement



• Dépenses

Le budget 2026 prévoit 10,1 M€ de dépenses d'équipement, confirme les orientations stratégiques conduites depuis plusieurs années en faveur de la transformation énergétique, écologique et numérique par la ville. Plusieurs chantiers majeurs ont été finalisés fin 2025 début 2026 (gare routière, extension du réfectoire des écoles Guy Moquet/Paul Bert et isolation thermique de l'école Victor Hugo). Hormis la participation du parking de 4,2 M€, le remboursement de la TAM, les sommes inscrites correspondent aux gros entretiens des bâtiments communaux et aux travaux de voirie.

CHAPITRE	BP 2025	CA 2025 prévisionnel	REPORTS	BP 2026
20 – Études et logiciels	729 440,00	289 113,57	40 761,00	207 985,00
204 – Subvention d'équipement	387 254,00	119 553,48	24 204,19	385 000,00
21 – Immobilisations corporelles	8 993 612,29	6 721 680,20	817 379,83	5 238 454,66
23 – Travaux	11 341 833,00	11 346 172,58	603 281,80	4 311 704,00
Total dépenses d'équipement	21 452 139,29	18 476 519,83	1 485 626,82	10 143 143,66
10 - Taxe aménagement	-	-	-	998 651,00
16 – Remboursement dettes	2 587 860,00	2 510 874,99	-	2 700 000,00
27 – Immobilisations financières	10 340,00	7 335,84	-	3 040,00
Total dépenses financières	2 598 200,00	2 518 210,83	-	3 701 691,00
454 Opération pour compte de tiers	30 000,00	-	-	30 000,00
Total dépenses réelles d'investissement	24 080 339,29	20 994 730,66	1 485 626,82	13 874 834,66
040 et 041 Opérations d'ordre	15 111 771,93	15 028 208,61		9 825 000,00
001 – Résultat d'investissement reporté	1 133 174,57	1 133 174,57		3 713 416,06
TOTAL BUDGET	40 325 285,79	37 156 113,84	1 485 626,82	27 413 250,72

Chapitre 20 : Immobilisations incorporelles : 207 985,00 € hors reports

LIBELLE	BP 2025	CA 2025 prévisionnel	REPORTS	BP 2026
Licences postes IP, Adobe, logiciel...etc	122 640,00	22 417,20		66 485,00
Préemption	280 000,00	130 000,00		-
Frais d'études : Décret tertiaire, diagnostic amiante, géoréférencement, Mobilité...	326 800,00	136 696,37	40 761,00	141 500,00
TOTAL BUDGET	729 440,00	289 113,57	40 761,00	207 985,00

Accusé de réception en préfecture
094-219400520-20260216-26-12-BF
Date de télétransmission : 18/02/2026
Date de réception préfecture : 18/02/2026

En 2026, de nouvelles acquisitions de logiciels ont été inscrites (ATS pour la gestion des recrutements, gestion de

la verbalisation de la police municipale, gestion des baux...).

Dans ce chapitre, les investissements en faveur de la transition énergétique et écologique sont les suivants : frais d'études « aménagement cyclable », étude « Plan Corps de Rues Simplifiés »...

Chapitre 204 : Subventions versées à des tiers : 385 000,00 € hors reports

LIBELLE	BP 2025	CA 2025 prévisionnel	REPORTS	BP 2026
Aides pour travaux d'amélioration énergétique	40 000,00	12 640,87	24 204,19	40 000,00
Surcharge foncière 6 rue Coulmier / SAF	190 000,00	20 500,00	-	215 000,00
Contribution Brigade des Sapeurs Pompiers de Paris	157 254,00	86 412,61	-	130 000,00
TOTAL BUDGET	387 254,00	119 553,48	24 204,19	385 000,00

- Le budget de la contribution des villes à la Brigade des Sapeurs-Pompiers BSPP a diminué entre 2024 et 2025 (en fonctionnement et en investissement). La prévision 2026 sera réajustée en fonction de la demande de participation financière des villes par la Brigade des sapeurs-pompiers.

- L'aide à la construction varie en fonction des demandes : la somme a été inscrite pour satisfaire aux demandes éventuelles en cours d'année.

Dans ce chapitre, les investissements en faveur de la transition énergétique et écologique sont la dotation versée pour l'amélioration énergétique (particuliers et copropriétés) qui a été renouvelée.

Chapitre 21 : Immobilisations corporelles : 5 238 454,66 € hors reports

LIBELLE	BP 2025	CA 2025 prévisionnel	REPORTS	BP 2026
Installations de voirie - téléphonie- câblage- fibre....	3 311 880,00	1 567 942,54	333 903,73	2 511 300,00
Plantations et aménagements de terrains	407 000,00	279 426,55	38 230,24	309 000,00
Acquisitions foncières+ frais actes notariés	1 255 000,00	1 224 638,48	6 015,64	25 000,00
Travaux Hôtel de Ville	43 000,00	7 420,67	-	43 200,00
Travaux Bâtiments scolaires	1 729 551,00	1 929 444,36	409 015,00	460 500,00
Travaux cimetière	205 000,00	-	-	10 000,00
Travaux bâtiments culturels et sportifs	215 250,00	944 612,79	23 317,20	477 600,00
Travaux autres bâtiments	491 976,00	257 894,55	-	386 700,00
Acquisitions de véhicules	182 500,00	138 389,24	-	264 000,00
Acquisitions de matériels informatiques	176 112,00	139 227,89	-	64 215,00
Acquisitions de mobiliers	72 740,00	34 614,68	2 003,69	55 850,00
Autres matériels	903 603,29	198 068,45	4 894,33	631 089,66
TOTAL BUDGET	8 993 612,29	6 721 680,20	817 379,83	5 238 454,66

Ce chapitre intègre les travaux de gros entretiens et des nouveaux projets dont :

- Les travaux de voirie pour plus de 1 637 000 € avec la réhabilitation de certaines rues (rue du port, quartier des Maréchaux et divers trottoirs, alimentation de fourreaux fibres et des caméras) ;
- Des travaux de gros entretiens des bâtiments communaux avec notamment la mise en conformité incendie du Centre Nautique, la toiture Emile Zola, la réfection complète de l'office Guy Moquet, pour un total de 1 975 900 € ;
- Le développement des espaces verts (végétalisation des espaces publics) et jardins partagés pour 260 000€ ;
- La rénovation et travaux de modernisation du parc de luminaires d'éclairage public pour 330 000 € ;

Chapitre 23 : Travaux en cours : 4 311 704,00 €

LIBELLE	BP 2025	CA 2025 prévisionnel	REPORTS	BP 2026
Rénovation Pavillon BALTARD	100 000,00	67 502,31		
Projet Cœur de Ville en lien avec le territoire	5 701 833,00	5 701 833,09		4 261 704,00
Remplacement des chaudières Centre Nautique			9 891,03	
Projet extension Guy Moquet / Paul Bert		618 120,92	22 072,73	
Isolation thermique Victor Hugo	450 000,00	526 843,55	82 928,98	
Travaux clocher et vitraux - Eglise Saint Saturnin	290 000,00	26 915,21	314 315,96	
Travaux Auvent service des Sports		37 577,12	4 617,38	
Travaux rénovation énergétique le Cèdre	200 000,00	12 636,00		
Construction nouveau CTM	50 000,00			
Opération Nogent/Baltard gare routière	4 550 000,00	4 354 744,38	169 455,72	50 000,00
TOTAL BUDGET	11 341 833,00	11 346 172,58	603 281,80	4 311 704,00

Sur ce chapitre apparaît une partie du montant de la refacturation des travaux de restructuration et d'extension du parking du marché, qui ne relève pas du périmètre de compétence transférée.

Chapitre 001 : Résultat d'investissement reporté : 3 713 416,06 €

Ce résultat correspond au solde d'investissement négatif de clôture de l'exercice 2025 repris par anticipation au BP 2026.

Chapitre 16 : Emprunts et dettes assimilées : 2 700 000,00 €

LIBELLE	BP 2025	CA 2025 prévisionnel	REPORTS	BP 2026
Remboursement capital	2 467 250,00	2 508 374,99		2 700 000,00
Dépôts et Cautionnements	120 610,00	2 500,00		-
TOTAL BUDGET	2 587 860,00	2 510 874,99	-	2 700 000,00

* Information sur la dette de la ville

Depuis une vingtaine d'années, la Ville de Nogent-sur-Marne s'est inscrite dans une politique de maîtrise de sa gestion financière et en particulier de la charge de sa dette. La gestion dynamique de cette dernière concilie l'objectif majeur de baisse des frais financiers avec celui de maîtrise des aléas liés à la fluctuation des taux d'intérêt.

Sur l'exercice 2025, la Ville a remboursé 2 508 374,99 € de capital et a supporté 689 776,42 € de charges financières. Pour financer ses investissements 2025, la Ville a mis en place 3 emprunts auprès de la banque de Territoire et du Crédit Agricole pour un montant total de 8,6 M€ dont 2 M€ non mobilisés.

L'encours augmente de 4,081 M€. Cette augmentation s'explique par les remboursements contractuels des emprunts à hauteur de 2,508 M€ et par l'encaissement de 6,590 M€ de nouveaux financements sur l'exercice 2025.

Synthèse de la dette au 1^{er} janvier 2026

Données au 01/01/2026			Données au 01/01/2025	
	01/01/2026		01/01/2025	
Encours	27 879 700,51	↗	23 798 075,50	4 081 625,01
Nombre d'emprunts	19	↗	16	3
Taux moyen	2,76%	↘	2,90%	-0,14%
Durée résiduelle	15 ans 2 mois	↗	13 ans 5 mois	+ 1 an 9 mois
Banques	Montant	Part	Montant	Ecart 2025/2026
Sté de Fin. Local	7 295 370,07	↘ 26,17%	7 750 444,23	-455 074,16
Agence France Locale	5 700 000,00	↘ 20,44%	6 000 000,00	-300 000,00
Banque des Territoires	3 886 390,74	↗ 13,94%	441 029,78	3 445 360,96
CAFFIL/LBP	3 625 000,14	↘ 13,00%	3 991 666,78	-366 666,64
Caisse d'Epargne	3 575 000,00	↘ 12,82%	4 075 000,00	-500 000,00
Crédit Agricole	2 962 500,00	↗ 10,63%	0,00	2 962 500,00
Banque Populaire	312 280,92	↘ 1,12%	621 767,20	-309 486,28
Société Générale	305 075,75	↘ 1,09%	598 049,65	-292 973,90
Crédit Coopératif	218 082,89	↘ 0,78%	320 117,86	-102 034,97
Total	27 879 700,51	100,00%	23 798 075,50	4 081 625,01
Classification Gissler	Montant	Part	Montant	Ecart 2025/2026
A1	25 699 050,70	↗ 92,18%	21 429 079,67	4 269 971,03
E1	2 180 649,81	↘ 7,82%	2 368 995,83	-188 346,02
Total	27 879 700,51	100,00%	23 798 075,50	4 081 625,01
Stratégies	Montant	Part	Montant	Ecart 2025/2026
Taux Fixe	22 112 675,70	↗ 79,31%	21 429 079,67	683 596,03
Livret A	3 586 375,00	↗ 12,86%	0,00	3 586 375,00
Taux Structuré	2 180 649,81	↘ 7,82%	2 368 995,83	-188 346,02
Total	27 879 700,51	100,00%	23 798 075,50	4 081 625,01

Dettes par type de risque

Situation	au 1er janvier 2025		au 1er janvier 2026	
Indice	Capital restant dû	%	Capital restant dû	%
Taux Fixe	21 429 079,67	90,05%	22 112 675,70	79,31%
Livret A	0,00	0,00%	3 586 375,00	12,86%
Taux Structuré	2 368 995,83	9,95%	2 180 649,81	7,82%
Total	23 798 075,50	100,00%	27 879 700,51	100,00%

Encours de dette par habitant

	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Nogent-sur-Marne	761	745	744	667	597	706	838
Moyenne de la strate	1050	1050	1018	1006	990	NC	NC

La ville reste peu endettée comparée à des villes de même strate. Pour l'exercice 2026, il est envisagé un recours à l'emprunt de 7,9 M€ (y compris le report de 2M€) pour équilibrer le budget.

L'annuité s'établit à plus de 3,4 M€ en 2026 puis à 3 M€ sur l'exercice 2027 avec l'intégration de l'emprunt de 2 M€ souscrit auprès du Crédit Agricole. L'extinction en annuités montre une baisse importante du remboursement de capital à partir de 2028 du fait de l'extinction de nombreux emprunts.

La situation financière de la Ville mais également la structure saine et maîtrisée de sa dette ont inscrit la Ville dans un contexte favorable pour obtenir des conditions de financement très compétitives lors des dernières campagnes de recherche de financements moyen et long terme.

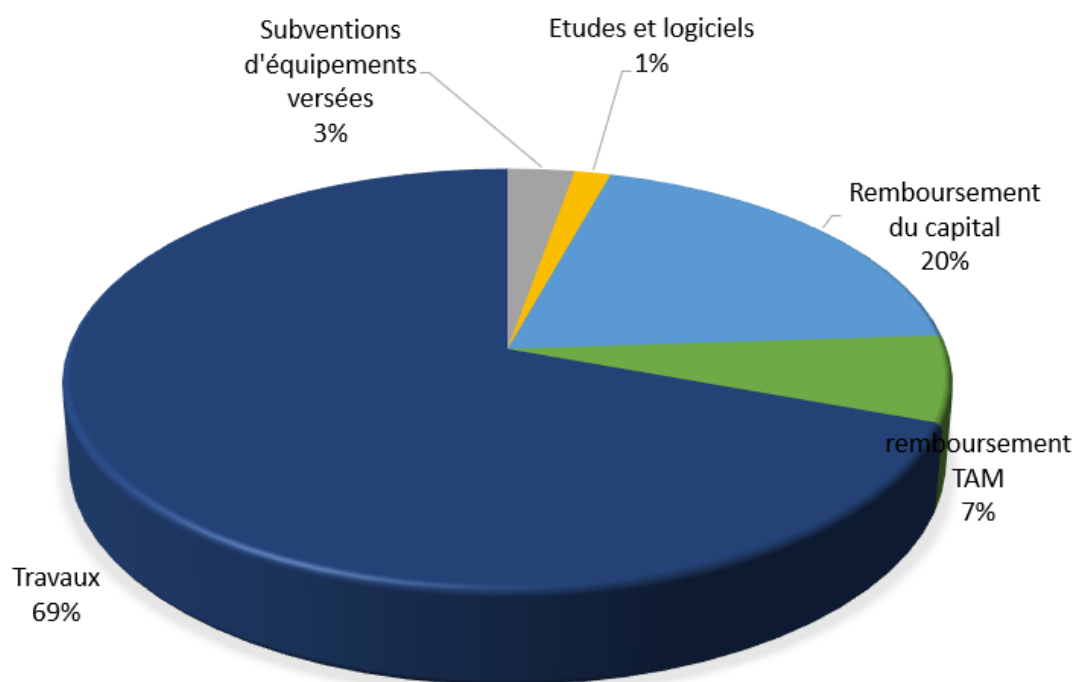
Encours de dette/recettes réelles de fonctionnement

	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Nogent-sur-Marne	46,28%	45,16%	44,10%	37,79%	32,78%	37,61%	44,32%
Moyenne de la strate	76,00%	74,10%	72,40%	69,90%	63,30%	NC	NC

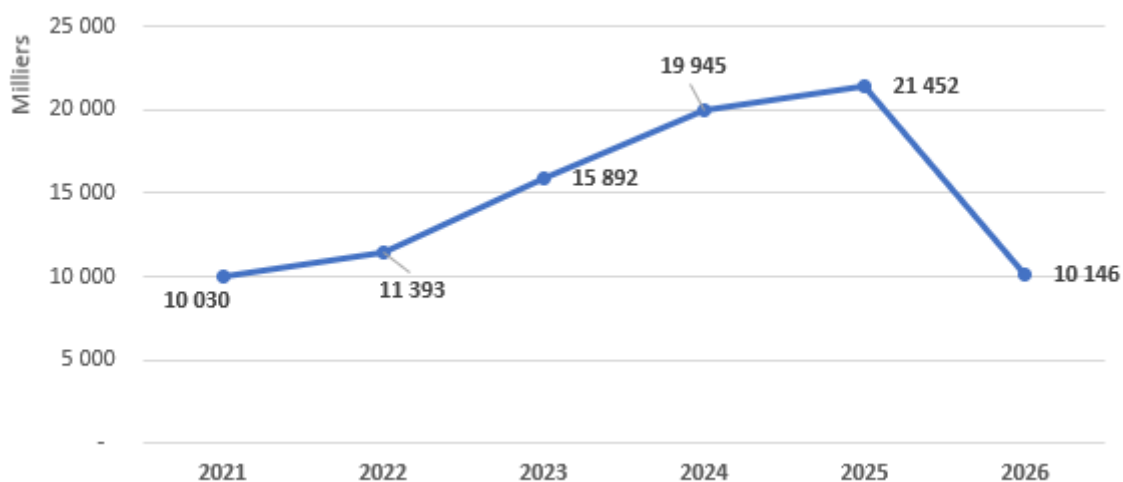
Chapitre 27 : Autres immobilisations financières : 3 040,00 €

Chapitre 454 : Opérations pour compte de tiers : 30 000,00 €

Part des dépenses réelles d'investissement au budget primitif 2026



Evolution des dépenses d'équipement)



Les ratios légaux

Population légale au 1er janvier 2025 : 33 264	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Dépenses réelles de fonctionnement DRF / population	1 625	1 558	1 601	1 641	1 710	1 773	1 764
Recettes réelles de fonctionnement RRF / population	1 645	1 650	1 688	1 734	1 822	1 876	1 891
Dépenses d'équipement brut / Population	300	302	312	455	590	627	296
Encours de la dette / Population	761	745	744	667	597	706	838
Dotation Globale de Fonctionnement / Population	94	90	84	86	87	86	73
Dépenses de personnel / DRF	42,55%	45,07%	43,40%	43,37%	43,22%	42,70%	43,50%
DRF + Remboursement dette en capital / RRF	103%	99%	99%	97,44%	97,78%	98,40%	97,59%
Dépenses d'équipement brut / RRF	18,27%	18,34%	18,50%	25,77%	32,37%	33,41%	15,67%
Encours de la dette / RRF	46,28%	45,16%	44,10%	37,79%	32,78%	37,61%	44,32%
Epargne brute / RRF	ratio inexistant avant la M57				6,94%	5,50%	6,71%

Il est proposé aux membres de l'assemblée de voter le budget principal de l'exercice 2026, par chapitre, équilibré, avec reprise anticipée des résultats, comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
INVESTISSEMENT	28 898 877,54	28 898 877,54
FONCTIONNEMENT	63 504 239,00	63 504 239,00
TOTAL	92 403 116,54	92 403 116,54